

# Procès-verbal de la 195<sup>e</sup> assemblée générale tenue le 16 septembre 2020 à 11h30 par Zoom

Présences: 104 membres

## Ordre du jour

1. Nomination à la présidence de l'assemblée.....	1
2. Acceptation des nouvelles et des nouveaux membres.....	2
3. Adoption de l'ordre du jour.....	2
4. Lecture et adoption des procès-verbaux et suites. ....	2
4.1 Procès-verbal de la 192 <sup>e</sup> assemblée générale tenue le 13 février 2020 .....	2
4.2 Procès-verbal de la 194 <sup>e</sup> assemblée générale tenue le 13 mai 2020.....	2
5. Information : .....	3
5.1 Rapport de la présidence – pandémie. ....	3
5.2 Rencontre intersyndicale.....	3
5.3 CRT. ....	4
5.4 État de la négociation.....	4
6. Élections à la commission des études .....	5
6.1 Famille des Techniques de l'administration. ....	5
6.2 Famille des Sciences de la nature. ....	5
6.3 Famille des Arts et Lettres.....	5
7. Entérinement des décisions de l'exécutif pendant la pandémie.....	5
8. Direction à prendre par l'exécutif pour la suite.....	6
9. Modifications proposées aux assurances collectives .....	8
10. Divers. ....	11
11. Levée de l'assemblée.....	11

## 1. Nomination à la présidence de l'assemblée.

---

### Résolution 195.1

« Il est proposé de nommer Steve McKay président d'assemblée. »  
Jean-Thomas Courchesne propose et Alexandre Huppé appuie.  
Adoptée à l'unanimité.

## 2. Acceptation des nouvelles et des nouveaux membres.

---

### Résolution 195.2

« Il est proposé d'accepter les nouvelles et les nouveaux membres qui suivent : Alexandre Krzywonos, Techniques de bureautique; Nadia Sabourin, Techniques de bureautique; Annick Le Brun, Techniques de travail social; Cynthia Bourque, Techniques d'éducation spécialisée. »  
Jolyane Arsenault propose et Dominique Dubuc appuie.  
Adopté à l'unanimité.

## 3. Adoption de l'ordre du jour.

---

### Résolution 195.3

« Il est proposé d'adopter l'ordre du jour tel que proposé. »  
Sophie Hébert propose et Josée Morais appuie.  
Adoptée à l'unanimité.

## 4. Lecture et adoption des procès-verbaux et suites.

---

### 4.1 Procès-verbal de la 192<sup>e</sup> assemblée générale tenue le 13 février 2020

#### Résolution 195.4

« Il est proposé d'adopter le procès-verbal de la 192<sup>e</sup> assemblée générale tenue le 13 février 2020. »  
Jean-Thomas Courchesne propose et Jean Fradette appuie.  
Adoptée à l'unanimité.

#### 4.1.1 Suites

- 6. Position de dénonciation de la mise en danger EESH suite à la campagne de lettres : Julie Dionne explique que l'enveloppe EESH a été reconduite tardivement à la fin de la session d'hiver 2020.
- 7. Renouvellement du mandat de la directrice générale : Le mandat de la directrice générale a été reconduit pour quatre ans. Des attentes claires ont été formulées à la suite du processus de consultation.

### 4.2 Procès-verbal de la 194<sup>e</sup> assemblée générale tenue le 13 mai 2020

#### Résolution 195.5

« Il est proposé d'adopter le procès-verbal de la 194<sup>e</sup> assemblée générale tenue le 13 mai 2020. »  
Dominique Dubuc propose et Philippe Langlois appuie.  
Adoptée à l'unanimité.

## 5. Information :

---

### 5.1 Rapport de la présidence – pandémie.

Julie Dionne remercie les membres de l'exécutif qui ont été très disponibles et impliqués depuis mars. Félicitations à toutes et tous les enseignant.es pour leur adaptation et l'image positive de la profession qui a été véhiculée dans les médias.

Julie Dionne explique que dans le contexte où il était difficile de consulter les membres pendant la session d'hiver dernier, l'exécutif a dû prendre des décisions dans le meilleur intérêt des membres en ayant en tête de conserver un milieu en conformité avec les consignes de la santé publique, contrôler l'image des enseignant.es et de leur travail dans le public pour éviter la fermeture des cégeps et la conscription des enseignant.es vers la santé et permettre la diplomation de nos étudiantes et étudiants tout en garantissant l'atteinte réelle de la compétence.

Suite aux rencontres avec la direction, des consignes pédagogiques plus claires et plus près de la convention ont été envoyées par la direction aujourd'hui.

Pour la session d'automne 2020, Michael Labarre étant en congé parental, il est remplacé au CRT par Amélie Gauthier qui l'accompagnait déjà sur ce comité.

Mathieu Poulin-Lamarre est dédié à l'accompagnement des membres des secteurs B et C ainsi que le Département de langues modernes. Amélie Gauthier s'occupera quant à elle des secteurs A et D sauf langues modernes

### 5.2 Rencontre intersyndicale.

Amélie Gauthier résume que le SPECS avait débuté du travail collaboratif avec l'exécutif du syndicat du personnel de soutien et l'exécutif du syndicat du personnel professionnel afin d'identifier les points communs ainsi que les points de frictions possibles en vue des négociations. Une action de visibilité commune avait été prévue à l'occasion du CA se tenant au moment de l'échéance de la convention collective à la toute fin de mars dernier. La pandémie a également suscité de nombreuses occasions de travailler en collaboration pour défendre ensemble des points de litiges communs auprès de la direction.

Plusieurs rencontres intersyndicales et CRT ont eu lieu avant et depuis la rentrée. Au CRT du 19 août, il a été demandé de retarder la rentrée si le matériel de protection et de désinfection n'était pas disponible à temps. Les locaux ont été aménagés et le matériel livré tout juste à temps. Toutefois, des lacunes ont été rapidement identifiées sur le plan de l'approvisionnement, de l'application des mesures et des communications. Le 2 septembre, les trois syndicats ont envoyé un avis à la direction identifiant les problèmes constatés. Le 4 septembre les 3 premiers cas de COVID étaient annoncés au Cégep. Le 8 septembre une rencontre était organisée par la direction. Les correctifs demandés ont été apportés. L'embauche de personnel dédié à l'application des consignes est complétée pour les périodes sensibles, des routines de nettoyage sont en place le jour comme la nuit, le matériel est rempli de nuit et des points de dépôts sont disponibles, l'équipe dédiée au suivi des cas de COVID a été agrandie et des consignes plus claires ont été partagées ou sont à venir.

## 5.3 CRT.

Amélie Gauthier résume l'état de situation par rapport au modèle de répartition de l'allocation au volet 2. Le souhait est d'obtenir un modèle plus objectif et quantifiable pour les libérations de coordinations de département, programme et stage ainsi qu'en encadrement. Faute d'entente sur le modèle complet lors de la négociation du projet de tâche de l'automne 2020, la direction a décidé de maintenir le statu quo pour la distribution des ressources. Ainsi, seul le nouveau modèle de coordination départementale est appliqué, comme c'est le cas depuis l'automne 2019. Cette décision a eu un impact significatif pour des programmes dont la coordination n'est pas associée à un département (SIM, SLA, HC, ALC).

Deux de ces programmes n'ont élu aucune coordination et cette fonction est occupée par la DEP de leur secteur. Ainsi, la coordination de programme de Sciences, lettres et arts est assurée par Thérèse Létourneau et celle du programme d'Histoire et civilisation est occupée par Valérie Lefebvre.

La négociation du volet 2 se faisant annuellement, l'équipe a jusqu'au projet de tâche de l'automne 2021 pour s'entendre sur le mode de répartition. D'ici là, des gains sont souhaités pour les 4 programmes les plus grandement affectés.

Depuis mars, les sujets ayant monopolisés toute l'attention de l'équipe du CRT sont les réactions à la planification des mesures alternatives au présentiel pour terminer la session d'hiver 2020 ainsi qu'au plan de mesures sanitaires et aux consignes pédagogiques ayant un impact sur les conditions de travail pour le retour en classe de l'automne 2020 et la 27<sup>e</sup> paie.

Actuellement, le sujet de litige monopolisant l'équipe est l'ouverture de postes. La convention prévoit des ouvertures sur la moyenne d'ETC annuels, où quelques départements ont un déséquilibre entre le nombre de tâches disponibles à l'automne et l'hiver. Malgré un avis juridique commun reçu des conseillers de la fédération des cégeps et de la FNEEQ, la direction souhaite une entente de statu quo afin de travailler sur les déséquilibres avant d'ouvrir les postes. La partie syndicale du CRT refuse cette demande qui va à l'encontre des droits des membres et des griefs seront émis si les ouvertures de poste ne répondent pas aux exigences de la convention.

De bonnes nouvelles concernant la surembauche ont été reçues. La direction est à faire des vérifications, mais du rattrapage a eu lieu. Les chiffres seront connus lors du CRT du 23 septembre.

La négociation liée à l'utilisation des enveloppes COVID (annexes S119 et S120) débutera demain.

## 5.4 État de la négociation.

### **Table centrale :**

Mathieu Poulin-Lamarre explique qu'il y a eu 9 rencontres à la table centrale qui n'ont pas porté fruits. La CSN a fait une contre-proposition avec des demandes plus basses. Toutefois, le souhait de diminuer la précarité financière des plus bas salariés demeure. Les salaires ne pourront pas être réglés avant que ne le soient ceux des services essentiels. Il ne devrait donc pas y avoir d'appel à la grève à la table centrale avant l'hiver si la négociation stagne. Les autres centrales syndicales ont diminué leurs demandes au-delà des diminutions consenties par la CSN.

### **Table sectorielle :**

L'arrivée de la nouvelle ministre à l'éducation supérieure entraîne des délais significatifs puisque Mme McCann ne connaît pas ses dossiers. Le Conseil du trésor doit dégager les sommes résiduelles une fois la négociation à la table centrale complétée.

La FNEEQ sait que les enseignant.es ont déjà une surcharge de tâche, donc il peut être difficile de faire de la mobilisation. Le mot d'ordre est donc la visibilité via des campagnes d'affichages et le port d'accessoires. Des actions plus spectaculaires se dérouleront à partir de novembre.

Des questions d'éclaircissement sont posées et Mathieu Poulin-Lamarre explique que les cahiers de demandes n'ont pas été modifiés, mais qu'une priorisation des demandes a eu lieu dans l'urgence en juin et a été partagée aux patrons. Les demandes sur la tâche et les ressources ont été envoyées à des comités de travail pour les interrondes de négociations.

## 6. Élections à la commission des études

---

Jean Fradette explique que dans le contexte où il n'était pas possible de tenir une assemblée générale en présence, les mandats des membres qui devaient prendre fin l'hiver dernier, mais qui étaient prêts à poursuivre leur implication sur un comité institutionnel ont été renouvelés à tout le moins pour l'automne, le temps d'avoir des élections. Trois postes sont vacants à la CÉ pour l'automne. L'élection pour le mandat complet des deux postes dont le mandat aurait dû se terminer en juin dernier, aura lieu à l'AG d'élection qui se déroulera à la fin octobre. L'objectif est de ne pas empêcher un membre d'obtenir un mandat complet, parce que faute de la contrainte à l'horaire nécessaire, il ne serait pas disponible cette session.

### 6.1 Famille des Techniques de l'administration.

Sarah Perrien se propose et Josée Lange appuie. **Sarah Perrien** est élue par acclamation.

### 6.2 Famille des Sciences de la nature.

Nicolas Caron se propose et Lucas Deschênes appuie. **Nicolas Caron** est élu par acclamation.

### 6.3 Famille des Arts et Lettres.

Aucune candidature reçue.

## 7. Entérinement des décisions de l'exécutif pendant la pandémie.

---

Geneviève Charest explique le souhait de l'exécutif de valider l'accord des membres pour les décisions qu'il a prises dans le contexte de consultation plus difficile.

Considérant que, dans le cadre extraordinaire de la pandémie,

- la distanciation physique et la lourdeur de la réorganisation de la poursuite de la session ont limité le nombre d'assemblées générales pouvant se tenir;
- la distanciation physique a rendu et rend toujours la tenue d'assemblées générales délibérantes plus complexes concernant les votes autrement qu'en présentiel;
- l'arrêté ministériel du 16 avril 2020 levait les obstacles légaux quant à la tenue de réunions délibérantes à distance et aux votes secrets, mais ne venait pas modifier les statuts et règlements

des syndicats, ce qui, face au vote, et spécialement le vote secret, entraînait trois grandes difficultés :

- l'authentification : l'adresse courriel est considérée juridiquement acceptable pour valider l'identité de la personne. Par conséquent, aucune poursuite au niveau légal ne pourrait être entamée sur ce motif à l'heure actuelle;
  - l'anonymat : préserver le caractère secret du vote;
  - le recomptage : recueillir les votes de façon à ce qu'ils puissent être vérifiés subséquemment.
- l'état d'urgence sanitaire et la négociation de la prochaine convention collective ont occupé en priorité l'ordre du jour des assemblées générales de l'hiver 2020;
  - des demandes d'aide financière provenant d'enseignant.es et d'étudiant.es (par le biais de l'AÉCS) ont été reçues;

#### **Résolution 195.6**

« Il est proposé que l'assemblée générale entérine les décisions suivantes prises par l'exécutif à l'hiver 2020 quant à :

- a) la remise de dons totalisant 3000 \$ afin de venir en aide à des enseignant.es;
  - b) la remise de dons totalisant 5000 \$ afin de venir en aide à des étudiant.es;
  - c) la prolongation pour la durée de l'automne 2020 des mandats sur les comités institutionnels et syndicaux qui devaient se terminer à l'hiver 2020, dont le CRT (comité des relations du travail), la CÉ (commission des études) et le bureau exécutif du SPECS ».
- Geneviève Charest propose et Philippe Langlois appuie.

Le vote est demandé sur la proposition.  
La proposition est adoptée à la majorité.

## **8. Direction à prendre par l'exécutif pour la suite.**

---

Julie Dionne explique que le souhait est de connaître la volonté des membres quant au mandat à confier aux exécutant.es pour la suite de la gestion de la pandémie. L'exécutif rappelle que malgré la collaboration visant à préserver l'image de la profession, assurer la diplomation et permettre le retour en présence demandé par la majorité des enseignant.es, il a été souligné à plusieurs reprises que le contrat de travail des enseignant.es n'est actuellement pas respecté. L'exécutif souhaite aller en consultation des départements afin de connaître leur avis pour les modes à privilégier pour la session d'hiver à la suite de l'expérience vécue cet automne.

#### **Résolution 195.7**

« Il est proposé que le SPECS :

- dénonce le manque de considération manifesté par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) quant à la réussite et à la persévérance scolaire dans sa mise

en œuvre de la rentrée collégiale, notamment en comptant sur le personnel enseignant pour assumer le surcroît de tâches sans les ressources nécessaires.

- exige la reconnaissance du professionnalisme dont ont fait preuve les enseignantes et les enseignants des cégeps depuis le 13 mars dernier afin de compléter une session compromise par la covid-19 et dont ils et elles font à nouveau preuve pour assurer une session de cours à l'automne 2020;
- exige que des moyens concrets soient mis en place pour parer à l'alourdissement de la tâche enseignante ainsi que pour favoriser des conditions d'enseignement et d'apprentissage qui permettent l'encadrement optimal de toutes les populations étudiantes dans le contexte de la pandémie, tant dans le cas de l'enseignement en mode présentiel que dans le cas de l'enseignement en mode non présentiel ou hybride ». Julie Dionne propose et Catherine Ladouceur appuie.

Des questions d'éclaircissements sont posées. À cet effet, Julie Dionne rappelle aux membres de ne pas utiliser de PVRTT pour pallier la lourdeur de la tâche et de ne pas hésiter à utiliser les congés prévus à la convention.

Des souhaits de reconnaissance de la lourdeur de la tâche sont nommés par les membres. De plus, l'iniquité entre les différents cégeps quant à l'application des mesures de soutien est soulevée.

Adoptée à l'unanimité.

#### **Résolution 195.8**

« Il est proposé que le SPECS demande à la direction générale du Cégep de Sherbrooke d'utiliser prioritairement les sommes liées au volet 1 des annexes S119 et S120 pour alléger la tâche du personnel enseignant (par réduction des tailles de groupes ou embauche d'enseignants et d'enseignantes pour offrir un soutien supplémentaire) ».

Julie Dionne propose et Sophie Hébert appuie.

Des questions d'éclaircissement par rapport à la réduction de la taille des groupes sont posées. Le coût financier d'une réduction semble supérieur à la somme disponible et a peu d'impact sur la lourdeur de la charge de chaque enseignant.e.

Adoptée à la majorité.

#### **Résolution 195.9**

« Il est proposé que le SPECS, dans l'objectif de maintenir les conditions de travail de ses membres aussi proches que possibles de celles prévues à leur contrat de travail :

- exige d'obtenir des consignes pédagogiques claires de la direction et un engagement ferme qu'elle assumera les problèmes soulevés par lesdites consignes;
- exige que soit reconnu le droit au contrôle de l'image de son personnel (et de sa population étudiante) et au droit d'auteur et à la propriété intellectuelle du personnel enseignant et que soit par

conséquent offerts des outils qui permettent de protéger d'un usage non autorisé les vidéos et le matériel pédagogiques produites pendant la pandémie ».

Julie Dionne propose et Philippe Langlois appuie.  
Adoptée à l'unanimité.

#### Résolution 195.10

« Il est proposé que le SPECS demande à la direction générale du Cégep de Sherbrooke :

- d'assurer un milieu de travail sécuritaire physiquement et psychologiquement en augmentant le personnel d'entretien ménager, de soutien technique et de soutien psychologique, tant pour le personnel que pour les étudiant.es ;
- qu'elle prenne en charge le contrôle du respect des consignes sanitaires par l'ensemble de la population collégiale ».

Julie Dionne propose et Noémi Roy appuie.  
Adoptée à la majorité.

#### Résolution 195.11

« Il est proposé que le SPECS demande au Cégep d'afficher le nombre de nouveaux cas de COVID positifs chaque semaine, peu importe le lieu de contagion. »

Catherine Ladouceur propose et Danielle Tremblay appuie.  
Adoptée à l'unanimité.

## 9. Modifications proposées aux assurances collectives

---

Mathieu Poulin-Lamarre présente les modifications aux assurances collectives recommandées par la réunion des syndicats adhérents (RSA). Il présente le principe de mutualisation des coûts d'assurance et la répartition plus équitable proposée par la RSA selon la situation financière des membres dans les différentes catégories (individuelle, monoparentale, couple, familiale ainsi que les 65 ans et plus).

- Considérant que le module « A » du régime « FNEEQ » est l'un des moins généreux et des moins coûteux parmi ses compétiteurs, que la proportion du module « A » par rapport au module « B » de 0,72 semble adéquate pour le groupe d'âge des participant.es âgés de moins de 65 ans et que, pour le groupe d'âge des participant.es âgés de 65 ans ou plus, la proportion est variable selon la catégorie de protection;
- Considérant que le module « B » du régime « FNEEQ » est le plus généreux parmi ses compétiteurs mais est aussi légèrement plus coûteux que ses compétiteurs;
- Considérant que le module « C » du régime « FNEEQ » est le plus généreux mais aussi l'un des moins coûteux parmi ses compétiteurs;

## Résolution 195.12

« Il est proposé que le rapport de tarification entre les modules soit dorénavant unique et identique pour tous les groupes d'âge (participant.es âgés de moins de 65 ans et de 65 ans ou plus) et que la tarification des trois modules soit ajustée selon le **nouveau rapport** suivant ».

Assurance maladie : modules			
MODULE	A	B	C
RAPPORT ACTUEL (moins de 65 ans)	0,72	1,00	1,16
RAPPORT ACTUEL (65 ans et plus)	0,64 à 0,68	1,00	1,17
NOUVEAU RAPPORT (pour toutes et tous)	0,72	1,00	1,25

Mathieu Poulin-Lamarre propose et Mylène Filion-Hébert appuie.  
Adoptée à la majorité.

- Considérant que les **ratios actuels de tarification** sont identiques pour les 3 modules pour le **groupe des participant.es âgé.es de moins de 65 ans** et que la relation entre les divers types de protection pour ce groupe n'est pas équitable pour certains groupes de participant.es;
- Considérant que les **ratios actuels de tarification** sont différents selon le module pour le **groupe des participant.es âgé.es de 65 ans ou plus**, que la relation entre les divers types de protection pour ce groupe n'est pas la même que pour le groupe des participant.es âgé.es de moins de 65 ans et qu'elle n'est pas équitable pour certains groupes de participant.es;
- Considérant que les **ratios réels générés par l'expérience varient significativement selon les modules**;
- Considérant que les **ratios réels générés par l'expérience sont très stables dans le temps** lorsqu'ils sont **globalisés** (les 3 modules combinés);
- Considérant que le **ratio réel global pour la protection monoparentale** (tous les modules combinés sur la période 2016-2017-2018) est de **1,51** par rapport au **ratio actuel de tarification de 1,70** du groupe des participant.es âgé.es de moins de 65 ans;
- Considérant que le **ratio réel pour la protection couple est systématiquement plus élevé que celui pour la protection familiale**;

### Résolution 195.13

« Il est proposé que le **ratio actuel** de tarification des protections **individuelle, monoparentale, couple et familiale** soit modifié selon l'un des deux scénarios présentés dans le tableau qui suit (scénario 1 ou scénario 2) ».

Assurance maladie : types de protection				
PROTECTION	INDIVIDUELLE	MONOPARENTALE	COUPLE	FAMILIALE
RATIO ACTUEL	1,00	1,70	2,00	2,70
SCÉNARIO 1	1,00	1,50	2,25	2,50
SCÉNARIO 2	1,00	1,50	2,40	2,40

Mathieu Poulin-Lamarre propose et Geneviève Lefebvre appuie.  
Adoptée à la majorité.

- Considérant que, pour la protection assurance maladie, le ratio réel pour la protection couple est systématiquement plus élevé que celui pour la protection familiale;
- Considérant que, pour la protection assurance soins dentaires, les ratios réels générés par l'expérience varient significativement selon les options;
- Considérant que, pour la protection assurance soins dentaires, les ratios réels générés par l'expérience sont très stables dans le temps lorsqu'ils sont globalisés (les 2 options combinées);

### Résolution 195.14

« Il est proposé que la RSA mette en place le scénario 2 présenté dans le tableau de la résolution précédente (numéro 195,13) et ayant pour effet de fusionner la protection **couple** et la protection **familiale**, tant pour la garantie assurance maladie que pour la garantie assurance soins dentaires\* ».

Effet du scénario 2 sur la tarification en assurance soins dentaires				
PROTECTION	INDIVIDUELLE	MONOPARENTALE	COUPLE	FAMILIALE
RATIO ACTUEL	1,00	1,88	2,00	2,88
SCÉNARIO 2	1,00	1,90	2,40	2,40

Mathieu Poulin-Lamarre propose et Jean-Thomas Courchesne appuie.  
Adoptée à la majorité.

- Considérant que certains groupes de participant.es devront assumer des hausses plus importantes;
- Considérant que les hausses qui seront nécessaires pour les renouvellements des prochaines années sont inconnues;
- Considérant que le temps permettra de voir l'effet de la nouvelle tarification sur l'expérience avant un nouvel appel d'offres;

#### **Résolution 195.15**

« Il est proposé que les modifications adoptées soient mises en place progressivement à compter du renouvellement 2021 avec une période de transition d'une durée de 48 mois.

Mathieu Poulin-Lamarre propose et Jean-Luc Filion appuie.

Adoptée à la majorité.

## **10. Divers.**

---

Aucun point.

## **11. Levée de l'assemblée.**

---

#### **Résolution 195.16**

« L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé de lever l'assemblée à 14h15. »

Catherine Ladouceur propose et Alexandre Huppé appuie.

Adoptée à l'unanimité.

---

Julie Dionne, présidente

---

Amélie Gauthier, secrétaire